

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Novembre 1999

Québec, le 26 novembre 1999

Madame Andrée Beaulieu-Green
Présidente
ICARI
85, rue St-Paul Ouest, bureau 31
Montréal (Québec) H2Y 3V4

Madame la Présidente,

Au cours de sa réunion du 22 novembre 1999, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures adoptées par l'Institut de création artistique et de recherche en infographie (ICARI) pour donner suite au rapport d'évaluation du programme «*Animation 2D3D*» menant à l'attestation d'études collégiales. C'est avec plaisir que je vous informe que la Commission s'est dite satisfaite des suites données à son évaluation. Les précisions qui suivent expliquent cette appréciation.

Dans son rapport, la Commission faisait deux recommandations portant respectivement sur la vision programme et l'évaluation des apprentissages.

Dans le premier cas, l'Institut a mis de l'avant un mode de gestion pédagogique qui lui a permis de consolider sa vision de la formation et de s'assurer que les professeurs à temps plein ainsi que les chargés de cours la partagent. L'Institut a mis sur pied une direction pédagogique qui regroupe la présidente, la coordonnatrice des études et les professeurs à temps plein, soit un par programme. Ensemble, ils prennent les décisions de nature pédagogique relatives à la mise en œuvre des programmes. Les professeurs ont la responsabilité d'expliquer aux chargés de cours de leur programme les grandes orientations de l'Institut, la vision programme de même que les choix pédagogiques qui en découlent, par exemple l'ordonnement des cours, les méthodes pédagogiques privilégiées et les pratiques en matière d'évaluation des apprentissages. En somme, l'Institut a pris les moyens appropriés pour consolider le modèle ICARI de formation et le faire partager par les professeurs ainsi que les chargés de cours.

Dans le second cas, l'Institut a, conformément à la recommandation de la Commission, modifié sa *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) qui est maintenant considérée comme «entièrement satisfaisante». En conclusion, la Commission reconnaît que l'Institut de création artistique et de recherche en infographie (ICARI) a su profiter de l'évaluation de son programme «*Animation 2D3D*» pour en encore améliorer la qualité.

Le président,

Jacques L'Écuyer